

tuelle. Ce qui laisse penser que l'Etat chypriote est utilisé comme un moyen de réaliser l'*enosis*.

Pareille déclaration, on en conviendra, ne contribue pas à la recherche d'une solution concertée du problème chypriote. Cette même attitude, présente dans toutes les pensées de la partie chypriote grecque, est la principale raison qui explique la lenteur avec laquelle

progressent les conversations. Il est en fait paradoxal et inquiétant que des dirigeants qui déclarent ouvertement avoir accepté la recherche d'une solution fondée sur l'indépendance non pas parce qu'ils croient à l'indépendance mais parce que les circonstances les y ont forcés se permettent d'accuser la partie turque d'intransigeance et de manque de sincérité dans les conversations.

#### DOCUMENT S/11116\*

**Lettre, en date du 15 novembre 1973, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël**

[Original : anglais]  
[15 novembre 1973]

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 14 novembre 1973 [S/11113] concernant des violations du cessez-le-feu commises par la Syrie, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur de nouvelles violations syriennes qui se sont produites aujourd'hui.

Des forces syriennes ont ouvert le feu contre des forces israéliennes dans la zone de Mazra'at Beit Jan : leurs tirs, parmi lesquels un tir de chars à 11 h 30, heure locale, et un tir d'artillerie à 14 h 35, heure locale, se sont poursuivis de manière intermittente entre 9 h 10 et 15 h 50, heure locale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

---

\* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9320.

#### DOCUMENT S/11117\*

**Lettre, en date du 15 novembre 1973, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël**

[Original : anglais]  
[15 novembre 1973]

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 14 novembre 1973 [S/11114] au sujet de violations du cessez-le-feu commises par l'Egypte, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations, également commises par l'Egypte, qui se sont produites aujourd'hui.

A 12 h 50, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu sur les forces israéliennes au sud-ouest de Faïd.

A 13 h 45, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert le feu sur les forces israéliennes dans le secteur du petit lac Amer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

---

\* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9321.